

## **Copil « quelles actions pour que Les habitants se réapproprient les espaces publics »**

**Définition de réapproprier : rendre à nouveau propre à une destination....**

### COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2018

#### Présents :

Larrière Alexandre      Néolia  
Mrs Martin, Schouller    services Voierie et Espaces Verts de la ville  
Mr Coq Miguel            GUSP chargé de missions  
Romary Johanna        « association Juste Ici »  
Sabah ABdouni         « association PARI »  
Rouget Louise          « Sybert compostage »

#### Membres du Conseil Citoyens :

Baudet Bernadette,  
Leroy Danielle  
Henry-Muster Nicole  
Choux Monique

Les deux premiers sujets portent sur le titre, d'une part et du détail des sujets à aborder.

Après un tour de table et proposition il est décidé de changer l'appellation de ce copil par :

**Se réapproprier l'espace urbain.**      (Et non espace public)

**Espace partagé, Espace vécu, notion d'habiter, identification ne se limitant pas à son logement mais prolongé à l'espace urbain, les espaces ouverts urbains constituent le lieu privilégié de la vie urbaine, en termes d'espaces de rencontres ou simplement de lieu de détente.**

**L'aspect « lutter contre les jets par les fenêtres » sera traité dans le premier COPIL traitant des dépôts sauvages et des encombrants.**

## **Copil « quelles actions pour que Les habitants se réapproprient les espaces publics »**

### **Définition de réapproprier : rendre à nouveau propre à une destination....**

**Petit rappel de la dernière réunion sur les sujets ci-dessus :**

- **Poubelles, visibilité, capacité.**
- **Revoir afin de décorer les poubelles qui n'ont pas été peintes lors de la première action de décoration, et reprendre les peintures défectueuses.**
- **Poubelles parc urbain : augmentation de la capacité des poubelles. Cela nécessiterait de changer le mode de collecte par des engins plus importants ce qui n'est pas compatible avec la circulation dans le parc. De plus il est impossible de remplacer les poubelles existantes par des poubelles de plus grande contenance, cela entraînerait un travail conséquent pour le personnel de voirie pour les vider.**
- **Locaux poubelles extérieurs : prévoir une mise en peinture, fresques murales, végétalisation.**
- **Procédure automatisée de distribution des badges :**

**Collecte et financement des encombrants des bâtiments gérés par les bailleurs. Il n'est pas souhaitable d'envisager un ramassage sur place car les habitants prendraient l'habitude d'évacuer leurs « monstres » sur l'espace public. Il faut au contraire les inciter à aller en déchetterie.**

**Prévoir un formulaire unique pour les bailleurs, document à envoyer au Syber. Un badge sera donné contre signature à chaque nouveau locataire. Ces derniers ne pourront plus évoquer le manque de badge pour justifier le dépôt d'encombrants à proximité de leur immeuble.**

**Les contrevenants, s'ils sont identifiés, se verront facturés pour la prise en charge de leurs encombrants.**

**Cette méthode imposera aux bailleurs de faire respecter le contrat signé par les locataires et obligera à faire une explication des bons usages avant la prise de l'appartement.**

**Reste un aspect difficile à solutionner : le barrage de la langue. Le livret bailleur ne pouvant être traduit dans toutes les langues. L'association Pari reçoit des adultes primo arrivants. Peut-être serait-il bon que les formateurs puissent avoir un modèle de livret afin de travailler dessus pour en présenter les éléments de vie nécessaire aux futurs locataires.**

**Le CC apprécie le travail fait au quotidien par la régie de quartier, le personnel de la voirie et d'entretien des espaces verts.**

**Il est désolant de voir le quartier qui est bien entretenu chaque jour soit aussi rapidement dégradé après leurs passages par des incivilités commises par quelques personnes irrespectueuses de leurs voisins, de leur environnement et du travail ingrat des personnes en charge de l'entretien du quartier.**

## **Copil « quelles actions pour que Les habitants se réapproprient les espaces publics »**

**Définition de réapproprier : rendre à nouveau propre à une destination....**

**Se réapproprier L'espace Urbain :**

### **Multiplication des espaces verts aménagés et/ou à aménager**

Les jardins partagés, grande réussite rue de Reims, car sécurisation et parc fermé et géré par une association d'une vingtaine habitants. Il faudrait organiser une visite pour les habitants intéressés qui voudraient se lancer dans une telle aventure.

L'espace floréle à proximité de l'Ecole Saint Exupery avec parc de jeux, grand nombre d'arbres et terrain de pétanque.

Les friches derrière rue Durer sont à aménager afin d'en faire un espace agréable et convivial avec des jeux et des jardins partagés. Voir avec « Miroir de femmes » si le projet les intéresse. Il pourrait y avoir des actions particulières menées après le défrichage.

Les habitants de la rue de Bourgogne pourraient se réapproprier une partie de l'espace vert situé derrière la crèche et l'association PARI pour créer un jardin partagé. Pour cela il sera nécessaire de créer une association d'habitants.

Square Van Gogh : jardin partagé non ou très peu utilisé car des dealers se sont installés à proximité. L'appropriation des espaces urbains passent par la sécurisation de ces espaces.

Pour tous les quartiers, il est possible de créer des jardins à condition qu'un groupe d'habitants les gèrent. Il faut pour cela contacter les espaces verts pour demander un permis de végétaliser.

Faisabilité sur des immeubles de faible importance, la démarche doit être portée par les habitants.

En ce qui concerne les aménagements de terrains de jeux, les équipements supplémentaires en bancs, poubelles, compte-tenu du coût important de ces installations, la ville ne peut répondre favorablement à toutes les demandes des habitants. Il est suggéré aux habitants de se déplacer pour accompagner leurs enfants sur un terrain de jeux situé à quelques centaines de mètres de leur logement.

Aujourd'hui nous constatons que les habitants de Planoise sont peu ou pas informés sur la possibilité de s'engager sur un tel projet.

### **Problème de sécurisation :**

Afin de pouvoir s'approprier l'espace, il faut pouvoir y vivre en toute sécurité ;

Le futur poste de police sera installé avenue du Parc. Le nombre des policiers sera-t-il suffisant pour un quartier de 20000 habitants ? Nous espérons que ce ne sera pas uniquement une chambre d'enregistrement des plaintes, avec des policiers cantonnés dans leur bureau.

Sans communication avec les habitants et sans présence visible dans l'espace urbain, tout le travail que nous faisons ne suffira pas à donner aux habitants l'envie de faire vivre notre espace urbain.

## **Copil « quelles actions pour que Les habitants se réapproprient les espaces publics »**

**Définition de réapproprier : rendre à nouveau propre à une destination....**

### **Actions menées par « Juste Ici »**

**Cette association veut travailler avec les habitants pour améliorer les espaces situés en pied d'immeubles.**

**En juillet auront lieu des ateliers de construction de matériels qui pourront être utilisés sur le quartier pour des fêtes des voisins... il s'agit de trouver des habitants relais pour la gestion, la conservation des équipements créés.**

**Le projet va s'étendre sur les années 2018/2020.**

**C'est un projet pédagogique et de territoire.**

**A la fin d'année un bilan de leur intervention sera présenté aux différents financeurs et pourra être au Conseil Citoyen.**

**Il est nécessaire d'inviter les membres de cette association à la plénière du 20/09 pour qu'elle présente ces activités à l'ensemble du Conseil Citoyens.**

**Semaine du 30 juillet une animation est prévue aux pieds d'immeuble rue de Champagne avec l'inauguration des premiers bancs, tables qui seront mis à disposition et stockés rue de Bourgogne.**

**Nous inviterons Mme Vignot qui nous apportera une aide essentielle sur tous les sujets évoqués dans ce Copil.**

**La prochaine réunion aura lieu le 6 septembre 2018.**